

Compte rendu du Conseil Municipal

du jeudi 7 mars 2019 à 20h00

Présents : Michel GABAIL, Michel MAUPEU, Jean Claude ROUDET, Christian BRUZAUD, Claude TRESCAZES, André CASTAGNE, Patrick LABIT, Denis FERNANDES, , Nicolas LECONTE, Yvan BRUN, Pascal CAUSSIEU

Procuration : Laurent SOLOME à Claude TRESCAZES, Franck MINCHELLA à Pascal CAUSSIEU

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : Michel MAUPEU

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Février 2019

Aucune remarque n'est apportée. Le compte rendu est validée à l'unanimité

2. Projet de transport touristique entre Le Maillet et Troumouze

Monsieur le Maire rappelle que suite aux engagements pris au moment de l'inscription au patrimoine mondial la commune historique de Gèdre, suite à études et négociations avec les différents services, avait décidé de réglementer l'accès la circulation entre le Maillet et Troumouze et de réaliser les travaux d'aménagements nécessaires.

Il indique qu'aujourd'hui il est nécessaire d'organiser le système de transport collectif à mettre en œuvre dès l'été 2019.

Pour cela une étude (financée à 100% par le Département et l'Etat) a été confié au cabinet Espelia, étude qui a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Cette étude porte sur l'étude des moyens techniques potentiels (navettes classiques et petit train touristique routier – le petit train touristique est préconisé par Espelia, tracté par un tracteur), des modes de gestion possibles (la gestion directe est préconisée par Espelia), et une approche budgétaire concernant le fonctionnement du service (investissements nécessaires, dépenses de fonctionnement, approche tarifaire, recettes de fonctionnement).

Jean Claude Roudet fait remarquer qu'il y a urgence et que des questions essentielles restent à ce jour sans réponse : modalités de paiements (péage maintenu ou pas ? paiement du seul service de transport ?) ; ayants droits (qui ? comment gérer ?)

Il indique que des devis ont été réalisés que ce soit pour les wagons ou le tracteur et que l'ensemble de l'investissement autour de l'outil de transport serait proche de 220 000 €.

Michel Gabail indique qu'il a été alerté l'après-midi même par Chantal Robin Rodrigo (conseillère départementale) sur le risque que le Parc national n'autorise pas l'usage d'un tracteur en zone cœur. Jean Claude Roudet répond que les navettes sont bien plus polluantes et les voitures qui montaient jusqu'alors, sans que personne ne dise rien, bien plus encore.

Yvan Brun rappelle que pour lui strictement aucun service ne peut obliger à fermer cette route et qu'il n'y a donc pas obligation à aller plus loin dans la démarche. Il rappelle la réunion qui avait

eu lieu en 2016 en mairie avec le parc national, le Département et la sous-préfète durent laquelle selon lui cela avait été confirmé par les 3 instances. André Castagné et Michel Maupeu lui répondent que c'est son interprétation mais qu'ils ne sont pas d'accord avec lui car tout simplement en zone cœur la charte du parc indique que le directeur du parc exerce la police de la route. André Castagné rappelle par ailleurs qu'en 2013 il avait été porté à connaissance du conseil municipal de Gèdre qu'en l'absence de travaux et de réglementation de la route celle-ci serait fermée dès l'été 2014 et que l'expérimentation de navettes mise en place en août 2014 avait permis d'éviter cela. Yvan Brun lui rappelle que ce fameux courrier n'a jamais pu être présenté devant le conseil municipal de Gavarnie-Gèdre.

Michel Gabail (propos confirmés par Nicolas Leconte) rappelle que cette expérience avait eu de très bons retours d'une très grande majorité de la clientèle touristique, moins de la part des locaux, ce qui est logique.

Claude Trescazes prend la parole pour dans un premier temps regretter les erreurs de chiffres dans le rapport d'Espélia (inversions du nombre d'enfants et d'adultes, mauvaise conversion entre HT et TTC...), ce qui ne lui donne pas forcément confiance. Il indique toutefois être favorable à la solution du petit train. Toutefois il exige avant de prendre une décision définitive avoir un écrit des partenaires (du parc national en particulier) sur l'engagement financier au fonctionnement promis en parole jusqu'alors. Michel Gabail rappelle que cette démarche d'appui financier du parc national a déjà existé au Néouvielle jusqu'à ce que le service proposé s'équilibre.

Claude Trescazes donne par ailleurs lecture d'un mail de Laurent Solomé dont il a procuration dans lequel ce dernier indique qu'il vote contre toute délibération concernant ce projet (quel qu'il soit) car ne voulant pas cautionner la transformation d'un centre de profit économique pour la commune (situation actuelle avec le péage à hauteur proche de 50000 € /an) en un centre de déficit (confirmé par l'étude de Espélia), ne voulant pas se faire imposer une décision par des institutions ou personnes extérieures au territoire, et également se demandant de part son expérience personnelle si le conseil municipal se rend vraiment compte de ce qu'est la gestion directe de ce type d'équipement et des responsabilités encourues en cas d'incident.

Michel Maupeu indique pour sa part être favorable au petit train qui donnerait à coût à peu près équivalent aux navettes une signature touristique au site qui n'existe pas à proximité et qui permet d'être plus souple dans les années futures si il y a accroissement de l'activité.

Michel Gabail rappelle qu'à terme l'objectif est très clairement d'avoir un mode de transport le plus « propre » possible. Que ce soit navettes ou tracteurs les technologies sont en pleine évolution mais actuellement malheureusement sur des zones reculées et pentues ne sont absolument pas adaptées, sécurisées et ne laissent donc d'autre choix que d'utiliser des moteurs thermiques.

Suite à ces discussions Michel Gabail propose de mettre au vote le principe de transport par petit train touristique routier sur lequel une commission de travail devra très rapidement avancer.

Pour : 8 - Contre : 3 (Yvan Brun, Pascal Caussieu, Laurent Solomé) - Abstentions : 2 (Franck Minchella, Claude Trescazes qui indique s'abstenir non pas sur le principe du petit train mais tant qu'il n'y a pas de garantie écrite de participation financière des partenaires au fonctionnement)

Se portent volontaires pour participer à la commission de travail : Michel Gabail, Jean Claude Roudet, Christian Bruzaud, Nicolas Leconte, Patrick Labit, Denis Fernandes, André Castagné.

Il est indiqué par ailleurs qu'il va très vite falloir se rapprocher du Parc national pour confirmation de sa participation financière au fonctionnement et la question de l'autorisation pour le moyen de transport, des partenaires financeurs pour la partie investissement.

3. Création d'un poste de responsable technique

Michel Gabail rappelle que ce point avait été évoqué lors du précédent conseil municipal, qu'entre temps un document de travail a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux pour une première approche des missions qui pourraient être confiées à cette personne.

Il indique au préalable par une nouvelle importante survenue entre les deux conseils municipaux avec le départ de Jean Pierre Trescazes, chef d'équipe à Gavarnie, pour la commune d'Esquièze.

Il rappelle que la réflexion sur ce nouveau poste est issue d'un constat de manque d'organisation, de travaux qui ne peuvent pas être réalisés, d'une volonté de rationaliser le fonctionnement sur Gavarnie-Gèdre...

Claude Trescazes se demande si plutôt que de faire 2 recrutements (nouveau poste et remplacement de Jean Pierre Trescazes) il ne faudrait pas en profiter pour faire un recrutement unique d'un vrai chef d'équipe Gavarnie-Gèdre, plus technique qu'administratif mais qui permettrait une optimisation du temps de travail, la réalisation d'économies par une meilleure gestion des stocks, des commandes, du suivi des travaux.

Il indique que Laurent Solomé partage cette position et que ce dernier voterait contre la création d'un poste de responsable technique plus administratif que technicien de terrain.

Claude Trescazes rajoute qu'il faut absolument que cette personne ait de vraies connaissances techniques pour pouvoir piloter efficacement les équipes, donner la main quand de besoin....

Denis Fernandes, Patrick Labit, Nicolas Leconte, Yvan Brun et Pascal Caussieu partagent cette position.

Jean Claude Roudet ne croit pas en cette solution mixte. Il rappelle que des échéances très importantes arrivent avec le système de transport à Troumouze à gérer, la pose des compteurs d'eau sur la commune, les travaux importants sur les réseaux d'eau et d'assainissement, les travaux sur les espaces publics de Gavarnie, qu'il existe des problèmes de suivi des plannings....

Il indique que pour sa part la situation ne peut pas rester comme cela. Il manque une interface entre les élus et les employés du technique.

Michel Maupeu indique qu'il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir Gavarnie-Gèdre et non plus Gavarnie d'un côté et Gèdre de l'autre : il y a une seule équipe de travail. S'il n'est pas opposé à ce qui est proposé par Claude Trescazes il met toutefois en garde sur le risque de faire de « l'à peu près » et de vouloir trouver un profil de poste tout faire qui n'existe pas....

Christian Bruzard indique que pour lui les deux postes se justifient. Il faut faire un bilan exhaustif des compétences existantes (rejoint là-dessus par Michel Gabail et Claude Trescazes) dans l'équipe communale. Comprenant le souci d'économie, pour lui il est préférable de réfléchir à prendre moins de saisonniers mais pas moins de permanent.

Claude Trescazes ne comprend pas qu'avec le transfert de compétence ordures ménagères à la communauté de communes qui a libéré un temps plein sur Gavarnie-Gèdre on ne puisse pas assumer plus de travail qu'avant. Pour lui c'est une question de planification, d'optimisation du temps de travail, d'un manque de véritable chef.

Yvan Brun rappelle que lors du dernier conseil il avait été discuté du temps de travail d'un responsable technique : n'y avait-il pas possibilité de mutualiser avec les communes voisines ou avec une entreprise privée ?

Michel Gabail répond qu'il a interrogé les maires du Pays Toy et que les deux seules communes qui en ont besoin sont Barège et Luz et que toutes deux ont déjà quelqu'un à temps plein.

Suite à ces discussions Michel Gabail met au vote la création d'un poste de responsable technique (avec un profil technique affirmé et des compétences administratives minimums) qui sera recruté prioritairement, étant entendu que le poste occupé jusqu'alors par Jean Pierre Trescazes restera vacant jusqu'à évaluation de la nouvelle organisation et de la nécessité ou pas à ce moment là de procéder à un nouveau recrutement. Cette nouvelle organisation nécessitera

également d'organiser le travail non plus Gavarnie d'un côté et Gèdre de l'autre mais sur une seule équipe Gavarnie-Gèdre.

Pour 12 Contre 0 Abstention 1 (Franck Minchella)

4. Régularisations dossiers eau et assainissement

4-1 Avenant captage source Arribama

Michel Gabail indique que suite à chute de neige durant les travaux et afflux massif d'eau le chantier a subi des dégâts entraînant un surcoût. Denis Fernandes et Pascal Caussieu indiquent que le chantier fait par SNS Colas est mal fait. La façade est esthétiquement « loupée », pas droite ce qui est regrettable dans ce site. Le bâtiment ne semble pas étanche. Ils indiquent qu'ils sont donc contre cet avenant tant que ces problèmes ne sont pas résolus.

Pour 7 Contre 4 (André Castagné, Denis Fernandes, Pascal Caussieu,

4-2 Maîtrise d'œuvre CETRA pour captage source Arribama

Ce point n'amène strictement aucune remarque et est validé à l'unanimité.

5. Ouverture de crédits avant vote du budget 2019

5.1 Ouverture de crédits

Cette proposition n'amène aucune remarque

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

5.2 Subvention d'équilibre

Cette proposition n'amène aucune remarque

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

6. Etude environnementale captage source Arribama

Michel Gabail indique que toute une démarche environnementale doit être menée avant de pouvoir réaliser les travaux de raccordement de la source Arribama vers le village. Cette démarche peut prendre facilement 2 ans mais est obligatoire.

Claude Trescazes rappelle qu'il s'agit d'une question de santé publique et s'insurge sur la priorité environnementale donnée par les services institutionnels.

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

7. Demande Famille Raynal pour cession terrain

Michel Gabail et Christian Bruzard indiquent que cette demande concerne un très vieux dossier. Il s'agit d'une petite bande de terre située entre le gave et Clairemontagne. Lors de l'aménagement des parcours chevaux et ânes il y a de nombreuses années, la commune avait bloqué des terrains, le long du gave, afin de créer un cheminement spécifique depuis l'estacadet, aménagement qui n'a finalement pas vu le jour. Plusieurs propriétaires ont régularisé la situation et récupéré leurs terrains (sous forme d'échange) mais le cas de la famille Raynal est différent car aucun terrain d'entente n'avait été trouvé à l'époque et une expropriation avait eu lieu. Aussi aujourd'hui il faudrait que la commune revende ce terrain à la

famille Raynal. Il est voté le principe d'un accord sur cette opération dont les modalités seront à examiner lors d'un prochain conseil municipal.

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

Divers

- **Point local Martine Dussert**

Michel Gabail donne lecture d'un courrier de Martien Dussert s'inquiétant de la situation de son local menacé par l'éboulement du terrain sous et à côté de son terrain (ancien garage Marboré)

Il indique que les fonds Barnier pourraient intervenir à 100% dans le rachat par la commune de ce terrain et de ce local mais qu'ensuite la mise en sécurité (estimée à près de 200 000 €) reviendrait à la charge de la commune.

Pour que les fonds Barnier puissent intervenir il est nécessaire que les domaines fassent une estimation du bien.

Claude Trescazes estiment qu'au-delà du danger de l'éboulement la situation actuelle ne peut pas durer car elle provoque un manque à gagner commercial pour Martine Dussert et en plus de la perte financière due à l'impossibilité de le mettre en location c'est un bâtiment viable comparativement à celui qui a été acquis de Mr Pouey précédemment

Toutefois l'ensemble du conseil municipal indique qu'il ne peut pas être tenu compte du prix payé pour le terrain Pouey dans l'estimation du coût du terrain de Martine Dussert, les deux situations (état du bâtiment, superficie, statut commercial...) étant radicalement différentes. Suivant l'estimation des domaines une proposition pourra être faite à Martine Dussert, seul garantie que le bon prix soit proposé.

- **Fédération Nationale de Défense du Pastoralisme**

Jean Claude Roudet explique que l'ensemble des communes est sollicitée par cette fédération pour un soutien politique et financier. Celle-ci, en particulier, lutte contre la réintroduction de l'ours.

Le conseil municipal valide le principe d'un soutien à cette fédération à l'unanimité. Le montant de la subvention sera déterminé au moment du vote du budget 2019

- **Point Desman**

Michel Gabail indique que plusieurs estimations ont été faites sur le bâtiment du Desman au cas où le conseil municipal déciderait de le mettre en vente.

Il rappelle que Valt 33, ancien gestionnaire, serait prêt à discuter d'un rachat ou d'une gérance longue durée à un loyer plus faible qu'auparavant.

Yvan Brun indique qu'il est dommageable pour tout le monde que ce bâtiment soit fermé. Il trouve intérêt à recontacter au plus vite M Stolz de Valt 33 pour travailler sur la vente de la structure.

Le conseil municipal autorise Michel Gabail à recontacter M Stolz au sujet de la possibilité d'une vente du Desman. Le prix de départ de la négociation doit être le plus élevé des estimations faites.

- **Information appel Noel Canivenq contre Commune**

Michel Gabail indique que M Noel Canivenq a décidé de faire appel de la décision du tribunal le déboutant de son attaque contre la DSP du domaine skiable. A suivre...

La séance est levée à 22h30.